

Paris, le 16 juin 2022

**Communiqué de presse
du procureur de la République financier**

Le 16 juin 2022, le président du tribunal judiciaire de Paris a validé la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) conclue le 31 mai 2022 par le procureur de la République financier (PRF) et les sociétés MC DONALD'S FRANCE, MC DONALD'S SYSTEM OF FRANCE LLC et MCD LUXEMBOURG REAL ESTATE S.A.R.L en application de l'article 41-1-2 du code de procédure pénale.

Aux termes de la CJIP, les sociétés MC DONALD'S FRANCE, MC DONALD'S SYSTEM OF FRANCE LLC et MCD LUXEMBOURG REAL ESTATE S.A.R.L, s'engagent à verser au Trésor public une amende d'intérêt public d'un montant total de 508 482 964 euros.

Plusieurs sociétés françaises du groupe MC DONALD'S ont par ailleurs signé un règlement d'ensemble avec l'administration fiscale, mettant fin au contentieux administratif. La somme des droits et pénalités dus au titre du règlement d'ensemble et de l'amende d'intérêt public prévue dans cadre de la CJIP s'élève à la somme totale de 1 245 624 269 euros.

Sous réserve du paiement du montant de l'amende d'intérêt public, la validation de la CJIP acte l'extinction de l'action publique à l'égard des sociétés signataires.

Cette convention fait suite à une enquête préliminaire initiée par le PNF le 4 janvier 2016 après le dépôt d'une plainte par le comité d'entreprise de la société MC DONALD'S OUEST PARISIEN.

Ouverte notamment du chef de fraude fiscale, l'enquête avait été confiée à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFF).

Il s'agit de la 10^e CJIP signée par le parquet national financier.

Le procureur de la République financier

Jean-François Bohnert

Contact presse : 01 44 32 98 90

presse.pnf.tj-paris@justice.fr